

Créteil, le 15 avril 2024

UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE (UPEC)

Faculté de Santé

Procès-verbal

Conseil de l'UFR de Santé du 7 Mars 2024

Membres présents : Cylia AFROUN, Giuliana AMADDEO, , Caroline BARAU, Françoise BOTTEREL, Florence CANOUI-POITRINE, Clément BAPTISTA ,Marion COURTIN, Sylvain DIAMANTIS , Cynthia ENGELS, Muriel FORT , Martine GARRIGOU, Sylvie HAULON, Claude LACHENY, Sophie LANONE , Nicolas LELLOUCHE, Emmanuelle LORISSON , Anaïs PUJALS, Frédéric RELAIX, Benoit SCHLEMMER, David SIBON, Léna STASIAK, Guillaume SURVILLE, Adil TAGRI , Allan THIOLAT, Pierre WOLKENSTEIN

Membres représentés : Vincent AUDARD, Eléa CHALIER, Charles Henri FLOUZAT-LACHANIETTE, Charles LAIDI, Carole HENIQUE-GRECIET, Laurence LENOIR-LABREVOIS, Jean Christophe LOURME, Marine LUNVEN , Rémy NGUYEN, Frédéric SCHLEMMER, Orianne WAGNER-BALLON

Membres absents : Marie LAURENT, Armand MEKONTSO-DESSAP

Membres excusés : Thierry HEBBRECHT , Aurélie SITTER

Table des matières

Points	page
I. Approbation du PV du 18 janvier 2024 – <i>Vote</i> Rapporteur : Pierre Wolkenstein	3
II. Modèle de la Réforme de l'Entrée dans les Etudes de Santé (REES) pour l'UPEC <i>Information</i> Rapporteur : Pierre Wolkenstein	3
III. Retour sur la Journée Portes Ouvertes – <i>Information</i> Rapporteur : Anais Pujals	5
IV. DUFMC : Renouvellements et/ ou créations de CU- DU-DIU – <i>Vote</i> Modifications de tarifs - <i>vote</i> Rapporteur : Clotilde Boyer	7
V. Département Etudes paramédicales : ➤ Actualisation des places en Kinésithérapie – rentrée 2024-2025- <i>Vote</i> Rapporteur : Caroline Barau	9
VI. Recherche Synthèse du rapport du SAB de l'IMRB et agenda HCERES à venir – <i>information</i> Rapporteur : Jorge Boczkowski	9
VIII. Vie de l'Etablissement UFR de Santé : Point travaux – <i>Information</i> Rapporteur : Pierre Wolkenstein	10
IX. Questions diverses	_____

I.) Approbation du PV du 18 janvier 2024 - Vote

Rapporteur : Pierre Wolkenstein

Le procès-verbal du Conseil d'UFR du 18 janvier 2024 préalablement examiné par les conseillers est soumis à leur vote pour être approuvé.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres, présents et représentés.

II.) Modèle de la Réforme de l'Entrée dans les Etudes de Santé (REES) pour l'UPEC *Information Annexe 1*

Rapporteur : Pierre WOLKENSTEIN

Le Doyen débute le conseil avec un point d'information et d'interaction au sujet de l'application de la Réforme de l'Entrée dans les Etudes de Santé (REES) par la faculté.

Il rappelle que nous sommes arrivés au bout des 3 ans à la 1^{ère} promotion de la Licence Sciences Pour la Santé, entérinée par une remise de diplômes le 4 mars dernier.

Il explique que deux évènements les ont conduits à mettre ce point à l'ordre de jour :

En premier lieu un recours au Conseil d'État qui a été déposé par des associations de familles d'étudiants en PASS et en L.AS, au niveau national. Ce recours portait sur les oraux, et pointait du doigt l'iniquité de ces derniers. Le recours a été gagné, une réponse doit être apportée dans 6 mois après le recours (donc en juin 2024). Cette réponse ne s'appliquera pas pour l'année universitaire 2023/2024, mais elle s'appliquera pour l'année universitaire suivante. Le Doyen craint qu'il soit rendu obligatoire de faire passer tous les étudiants à l'oral, ce qui en termes de logistique n'est pas raisonnable.

De plus, une enquête de la Cour des Comptes a été diligentée pour faire un bilan sur la réforme des études en santé. Comme nous le savons, la réforme des études en santé accorde une liberté totale aux universités/facultés d'avoir un modèle propre, et il n'y a donc aucun modèle général. La critique globale serait de dire que la sélection des étudiants pour entrer en médecine (ou MMOP en général) est incompréhensible.

C'est pour ces raisons que le Doyen souhaite échanger autour des leçons qu'il faut tirer de la réforme d'entrée dans les études de santé à l'UPEC.

Il présente tout d'abord l'évolution du nombre de L.AS (Licence Accès Santé) depuis 2020 :

- 2020/2021 : 9 L.AS
- 2021/2022 : 24 L.AS
- 2022/2023 : 40 L.AS
- 2023/2024 : 48 L.AS

(Détails diapositive 2)

Première conclusion, le niveau de complexité atteint par le nombre de L.AS n'est pas raisonnable, surtout d'un point de vue logistique.

L'idée serait donc de réduire le nombre de L.AS, cette diminution est suggérée dans le questionnaire de la Cour des Comptes.

Le Doyen présente ensuite l'évolution des effectifs en accès santé, car il trouve intéressant de comparer les effectifs en L.AS contre les effectifs en LSPS.

Il relève le déséquilibre des places disponibles en LSPS, qui représentent 1200 étudiants, contre les places en LAS qui représentent environ 400 étudiants.

(Détails diapositives 3, 4 et 5)

Cette augmentation du nombre d'étudiants conduit à une grande pression pour la faculté de santé, comparé aux autres composantes.

Cette pression n'est pas liée aux nombres d'étudiants dans les autres composantes, mais plutôt à l'absence (de la part du Rectorat) de gestion du flux des candidatures sur Parcoursup. En effet, sur plus de 5000 candidatures, nous devons en retenir 1200, ce qui n'est pas le souhait initial de la faculté.

Il était souhaité initialement que la somme d'étudiants en L.AS et la somme d'étudiants en LSPS soit l'équivalent des effectifs en PACES.

Le Doyen évoque un point parallèle ; lors de la remise des diplômes de la licence, l'équipe pédagogique a rencontré des étudiants de très bon niveau qui n'avaient pas passé le concours pour entrer en médecine. Des étudiants s'inscrivent bel et bien à la faculté de santé sans vouloir entrer en médecine.

Il s'exprime ensuite sur l'accès aux filières médicales MMOP.

L'augmentation des capacités en Licence entraîne également une augmentation du numerus apertus, passant de 175, à 250 puis à 230 étudiants en médecine.

Les capacités d'accueil en étude de santé pourraient mener à augmenter davantage le numerus apertus, le Doyen a évalué à 350 les places en médecine qui pourraient compenser les déserts médicaux et être une formation raisonnable par rapport à la demande du territoire.

Mais aujourd'hui, une telle augmentation du numerus apertus n'est pas possible, ni en termes d'enseignants, ni en termes de locaux, ni en termes de stages.

Le Doyen poursuit avec un point sur les taux de réussite d'accès à MMOP, il indique que la proportion de chance supplémentaire pour les étudiants en L.AS par rapport à ceux en LSP est toujours d'actualité. Actuellement, les étudiants ont tout intérêt à aller en L.AS, car le taux de chance est d'environ 50%, contre environ 15% en LSPS.

Suite à des discussions avec les Doyens/Directeurs des autres composantes, il explique qu'il y a une sorte « d'autocensure » des étudiants en L.AS, qui ne se présentent pas en médecine, ayant peur de rater.

Cela peut expliquer que le taux de chance d'environ 50% est assez élevé, car il ne prend pas en compte la totalité des étudiants en L.AS, mais uniquement ceux qui se présentent à l'inverse des étudiants en LSPS, où beaucoup d'entre eux se présentent en médecine.

Le Doyen rappelle ensuite les critères d'accès à MMOP. ([Détails diapositive n°13](#))

Il présente les résultats généraux, les résultats par type de parcours d'origine et par composante d'origine.

Le Doyen évoque les étudiants qui proviennent des L.AS de la Faculté de Sciences et Technologies. En effet, beaucoup d'entre eux réussissent en médecine, car ils font déjà de la biologie en L.AS, et sont donc à l'aise avec cette matière en arrivant en 2^{ème} année de médecine. Globalement, les étudiants provenant des L.AS de la Faculté de Sciences et Technologies, de la Faculté de Sciences Economiques et de Gestion, et de la Faculté de Lettres, Langues et Sciences Humaines sont ceux qui réussissent le mieux leur entrée en médecine. ([Détails diapositive n°17](#))

Après avoir commenté ces résultats, le Doyen fait une synthèse de ce qu'ils ont renseigné dans le questionnaire de la Cour des Comptes :

- Refus de l'hypothèse de retour au système de PASS, car ils ne souhaitent pas revenir à ce système

- Volonté de simplification du modèle en diminuant le nombre de L.AS (environ 4 à 5), des discussions ont été menées avec la Faculté de Sciences et Technologies et la Faculté de Lettres, Langues et Sciences Humaines, pour qu'il y ait des regroupements de L.AS
- Une pression qui continue à imposer un nombre d'étudiants qui n'est pas intégrable sur le site de la faculté

Un membre de l'assemblée demande si la répartition du groupe initial d'accès à MMOP va être modifié, car la diminution du nombre d'étudiants entrainera des changements dans les taux de réussite.

Le Doyen répond qu'il n'est pas question de diminuer le nombre d'étudiants en L.AS, mais plutôt d'augmenter le nombre d'étudiants dans chaque L.AS.

De cette réponse découle une autre question, à savoir si les autres composantes sont d'accord avec l'idée d'augmenter le nombre d'étudiants par L.AS.

Le Doyen répond que la réflexion a été menée avec les composantes, qui sont donc en accord avec la suppression des L.AS dans lesquelles aucun étudiant n'avait obtenu MMOP. Le modèle changera progressivement, et cela doit être cohérent.

Un membre demande s'il y a une différence de réussite dans le cursus des études médicales par la suite, selon la composante d'origine des étudiants.

Le Doyen explique qu'il y a effectivement une différence, le taux d'échec en 2^{ème} année de médecine est plus élevé pour les étudiants provenant de la Faculté de Lettres, Langues et Sciences Humaines par exemple, tandis que les étudiants provenant de la Faculté de Sciences et Technologies ont plus de facilités grâce à leurs connaissances en sciences.

Le Doyen insiste sur le fait qu'il faut considérer les étudiants venant des sciences humaines comme bons, car ils le sont, et leurs compétences sont indispensables à l'exercice du métier de médecin.

Florence Canouï-Poitrine appuie les propos du Doyen en expliquant que, cette année, plusieurs étudiants sont sur le point de valider leur licence de philosophie en même temps que leur année de DFGSM3.

Le modèle de double cursus de l'Ecole de l'UPEC avec les « sciences dures », va s'étendre aux sciences humaines.

III.) Retour sur la Journée Portes Ouvertes – *Information*

Annexe 2

Rapporteur : Anais PUJALS

La journée porte ouverte de la faculté de santé a eu lieu le 27 janvier 2024. Cette date très précoce par rapport au calendrier habituel a engendré un challenge organisationnel du fait de la rentrée tardive des congés de Noël cette année (8 janvier).

Le projet initial était de s'organiser dans la MIEE (Campus Mail des Mèches), mais l'idée de recevoir les futurs étudiants sur le vrai site de la faculté a finalement été retenue.

Un retour au présentiel après 3 ans de distanciel (du fait du Covid et des travaux) pour cet événement phare. Les travaux actuels ne permettant pas l'utilisation des amphithéâtres ni du hall, les places disponibles dans les modulaires étaient restreintes, nous avons donc opté pour une formule hybride avec une diffusion simultanée en ligne de la conférence pour permettre un accès au plus grand nombre.

L'UPEC proposait un formulaire d'inscription non obligatoire, sur les 2500 inscrits la Faculté de Santé est la plus représentée dans les résultats parmi toutes les composantes (34% des inscrits).

Anaïs Pujals présente le programme de la JPO : une conférence de présentation des formations le matin, des échanges avec les responsables pédagogiques l'après-midi, et des stands licence, master, filières paramédicales, et tutorat toute la journée, pour répondre à toutes les questions des lycéens et de leurs parents. Ainsi qu'un stand gourmand tenu par l'AEMC. ([Programme de la conférence Annexe 2 page 4](#))

Environ 280 personnes ont pu assister à la conférence (soit en face des intervenants, soit dans des salles projetant la conférence simultanément).

Le live a enregistré 671 vues sur Youtube en direct, et 1077 nouvelles vues sur le replay mis en ligne (entre le 27 janvier et le 7 mars).

Le service communication a également publié les vidéos de chaque partie séparément sur Youtube, (8 replays et 4 sessions questions/réponses).

Celle qui compte le plus grand nombre de vues et la durée de visionnage la plus longue (20% de la durée totale) est celle sur l'accès aux études médicales. On note cependant que la durée moyenne de visionnage des vidéos est très très courte (5% de la durée totale d'une vidéo en moyenne).

Les spectateurs les plus nombreux sur ces vidéos sont âgés de 45 à 54 ans, il s'agit donc de la génération des parents, qui semble plus « cliente » de ce format de diffusion que celle de leurs enfants, pourtant cible des présentations. ([Statistiques Annexe 2 page 7](#))

Anaïs Pujals précise que les parents étaient également très présents dans les salles d'échanges avec les enseignants l'après-midi, ils restaient en général une vingtaine de minutes et repartaient, et d'autres salves de parents/enfants entraient et posaient leurs questions à leur tour (souvent les mêmes, car les préoccupations sont les mêmes pour tous).

Les salles de stands ont reçu un flow dense et continu tout au long de la journée.

35 tuteurs du Tutorat étaient mobilisés sur 2 salles et à l'extérieur du campus pour répondre à tous les visiteurs.

Parallèlement, les prépas privées occupaient aussi le terrain, en distribuant allègrement leur documentation et totebags sur le trottoir devant la faculté, ce dont le Tutorat s'est plaint. Malheureusement, l'action sur la voie publique n'est pas répréhensible (par nos agents de sécurité ni la Police).

Le Doyen répète que ces officines privées ne sont absolument pas nécessaires à la réussite des études de médecine, et que notre Tutorat est très efficace. Martine Garrigou, adjointe au Maire de la ville de Créteil apporte la précision que les îlotiers municipaux pourraient éventuellement se charger de déloger ces vendeurs.

Adil Tagri, élu étudiant, précise que des étudiants actuels de la faculté qui sont passés par ces organismes sont leur meilleur argument, ils ont réussi avec ces structures. Allan Thiolat contre argumente en expliquant qu'au contraire, certains élèves accompagnés par les officines privées échouent car ils ne sont pas préparés à certains types de questions.

L'IFE (ergothérapie) organisait une présentation en distanciel, qui a rassemblé 80 personnes sur 2 sessions, soit le double du nombre de visiteurs en présentiel en 2019. Un étudiant ambassadeur répondait aux questions en présentiel dans la salle des filières paramédicales du modulaire sur notre site.

L'IUK (kinésithérapie) organisait une JPO en présentiel sur son site de Fontainebleau. Pour la première fois, des étudiants de l'IUK étaient présents pour accueillir les visiteurs, ce qui était un gros avantage.

Suite aux questions sur place marquant une méconnaissance du métier, l'IUK se penche sur la possibilité d'ouvrir des cours au public pour une meilleure représentation de l'exercice de la kinésithérapie, et de sa localisation à Fontainebleau.

3 étudiants ambassadeurs répondaient aux questions en présentiel dans la salle des filières paramédicales du modulaire sur notre site.

5 écoles de kinésithérapie et 3 instituts de formation en soins infirmiers partenaires étaient présentes dans le modulaire.

Un questionnaire de débriefing a été soumis aux participants, voici les principales informations qui en sont ressorties :

- Le format hybride de la JO convient à tout le monde.
- Suite au constat d'une salle qui se vide après la présentation MMOP, le déroulé de la conférence pourrait être modifié en mettant cette intervention après les filières paramédicales, et non pas avant, pour garder l'auditoire.
- La communication en amont, la documentation et la signalétique créées pour l'occasion ont satisfait tout le monde.
- Suite au constat d'un grand nombre de questions sur les études médicales : avoir un stand « études médicales » semble indispensable pour l'année prochaine.

Sur le compte Instagram de la Faculté, la vidéo réalisée par Houda Zaidi, apprentie en communication a généré 4800 vues, soit le maximum enregistré depuis la création du compte en septembre 2022.

Le Doyen salue l'engagement collectif des équipes pour une journée de samedi, et la professionnalisation de la communication sur l'aspect événementiel de cette JPO.

IV.) DUFMC : Renouvellements/modifications DU-DIU – Vote

Annexe 3

Rapporteur : Clotilde BOYER

Clotilde Boyer, responsable administrative du DUFMC, nous fait part des renouvellements et de certains changements qui interviennent dans les formations du DUFMC

Les changements demandés :

- **7 renouvellements**
- **5 modifications**

Les renouvellements concernent :

- Le DIU Anglais médical
- Le DIU Transfusion sanguine franco-sénégalais
- Le DU Syndrome drépanocytaire majeur
- Le DU Douleurs chroniques et analyse posturale
- Le DU Sclérose en plaques : création et organisation du parcours de santé personnalisé
- Le DU Information et journalisme médical
- Le DU Neuroréducation du mouvement

Détails des renouvellements diapositives 2 à 8.

Les modifications concernent :

Le DU d'Anglais médical : la durée totale de la formation évolue, passant de 120 h à 90h. Il est aussi prévu l'intervention de médecins britanniques pour des ateliers de mises en situation, ainsi qu'une présentation des stagiaires à l'examen du TOEIC.

Ces modifications entraînent donc une évolution tarifaire : 1 830€ pour le tarif formation continue employeur et 1 330€ pour l'autofinancement.

Le DU Douleurs chroniques et analyse posturale : fin du partenariat avec l'organisme « Connaissance et Évolution », qui entraîne une baisse des charges.

Le tarif formation continue employeur reste inchangé (1 950€) et le tarif en autofinancement diminue à 1 850€.

Le DU Sclérose en plaque : création et organisation du parcours de santé personnalisé : une augmentation des heures d'enseignements ainsi qu'une augmentation du tarif formation continue employeur, qui passe à 1 330€.

Le DU Information et journalisme médical : une évolution tarifaire, qui concerne le tarif de formation continue employeur qui passe à 1 700€, ainsi que le tarif formation continue en autofinancement qui passe à 900€.

Le DU Neurorééducation du mouvement : le volume horaire augmente et passe de 70h à 105h. La possibilité de réaliser un stage d'immersion d'une semaine à l'Hôpital Albert de Chenevier sera dorénavant proposée. Enfin, le Dr. Violaine PIQUET rejoint l'équipe pédagogique de cette formation. Ces modifications entraînent donc une évolution tarifaire : Le tarif formation continue employeur passe à 1 800€ et le tarif formation continue en autofinancement à 800€

Pour conclure ce point, Clotilde Boyer présente le calendrier des instances, allant du vote en conseil de gestion de la faculté de Santé le 7 mars, jusqu'à la délibération finale en Conseil d'Administration le 5 juillet prochain. ([Détails diapositive 9](#))

- **Modifications de tarifs - vote**

Son deuxième point concerne la mise à jour de la grille tarifaire des diplômes nationaux ouverts à la formation continue ; les masters et les capacités. Cette actualisation a été faite à la demande de la Direction de la Formation Professionnelle, qui souhaitait savoir si une augmentation des tarifs était prévue.

Une étude de la concurrence a donc été entamée en collaboration avec Julie Marcus, responsable administrative du département des masters, pour savoir ce qui était pratiqué dans les autres universités sur les différents masters ouverts à la formation continue.

Cette étude des tarifs pratiqués par les autres universités franciliennes conduit donc à proposer de nouveaux tarifs :

- Les nouveaux Master 1 seront proposés à 4 980€
- Les nouveaux Master 2 seront proposés à 5 800€

Il a été décidé de ne pas modifier les tarifs des « anciens masters » ainsi que des capacités.

([Détails des tarifs diapositives 11, 12 et 13](#))

Un membre de l'assemblée demande pourquoi les masters 2 sont plus chers que les masters 1.

Clotilde Boyer répond que cela découle d'une volonté de cohérence globale, en prenant en compte les tarifs pratiqués par les autres universités, dans le but d'essayer de s'aligner à nos partenaires et concurrents. Ces tarifs prennent aussi en compte l'indication de l'UPEC de ne pas se situer en dessous de 12€/h.

Ces deux points de l'ordre du jour sont votés à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

V.) Département Études Paramédicales

- Actualisation des places en Kinésithérapie – rentrée 2024-2025- *Vote- Annexe 5*
Rapporteur : Caroline BARAU

Caroline Barau tient un point d'actualisation sur les places en filière kinésithérapie pour l'année universitaire 2023-2024.

Cette actualisation des places intervient dans un contexte particulier, celui de la fermeture de l'institut Danhier, qui était un institut de formation en kinésithérapie privé situé à Saint-Ouen. L'institut a été fermé en juillet dernier sur décision de la Région Île-de-France, à cause de plusieurs non-conformités réglementaires.

L'ensemble des places attribuées à cet institut ont donc été réparties entre les autres instituts partenaires d'Île-de-France.

Un certain nombre de ces places ont été attribués à l'IFMK du CEERRF à Saint-Denis, le directeur de cet institut a aussi proposé 2 places supplémentaires pour nos étudiants, connaissant l'efficacité de la Faculté de Santé à leur fournir des étudiants.

Caroline Barau et son équipe ont décidé d'attribuer ces 2 nouvelles places aux L1 Sciences Pour La Santé.

Le total des places s'élève donc à 130 places :

- 83 places pour les L1 Sciences Pour La Santé
- 41 places pour les L2/L3 Sciences Pour La Santé
- 6 places pour les étudiants en LAS disciplinaires

Ce point de l'ordre du jour est voté à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

VI.) Recherche

Annexe 4

- Synthèse du rapport du SAB de l'IMRB et agenda HCERES à venir – *information*

Rapporteur : Jorge BOCZKOWSKI

Jorge Boczkowski présente une synthèse du rapport du Scientific Advisory Board (SAB), ainsi qu'un point sur l'état d'avancement de l'évaluation HCERES (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur).

Il rappelle que le processus d'évaluation d'une unité de recherche est très long.

La Direction de l'IMRB prépare depuis 2021/2022 son prochain contrat.

Ils ont eu une pré-évaluation par un comité scientifique extérieur, et ils préparent actuellement le dossier qui sera déposé à une instance nationale chargée de l'évaluation des unités de recherche et de la pédagogie. Le dépôt du dossier se fera avant l'été 2024 et l'évaluation en fin d'année.

En 2025, une évaluation sera faite par l'INSERM, et pour finir par l'Université.

Tout cela dans la perspective d'une nouvelle structuration du centre et des équipes de recherche prévue en janvier 2026.

Jorge Boczkowski rappelle ensuite les objectifs, et les raisons qui ont mené au projet de la nouvelle structuration de l'IMRB, présenté au Conseil de gestion précédent.

(Détails diapositives 5 à 10)

Il passe ensuite au bilan de la visite du comité du Scientific Advisory Board.

La visite a eu lieu sur site les 21 et 22 novembre 2023, et cela a consisté en une pré-évaluation. Il présente ensuite la composition de ce comité ([Détails diapositive 11](#))

Le comité a fourni une évaluation générale, il a considéré que :

- La transition avec le futur directeur de l'IMRB s'annonce réussie car elle semble avoir été très bien préparée
- La qualité scientifique des équipes est très bonne, voire excellente
- La réorganisation en 3 piliers est prometteuse/intéressante, il faut tout de même fournir un travail supplémentaire pour définir plus précisément le fonctionnement de ces piliers ainsi que la contribution de cette organisation à la signature du centre
- L'IMRB devrait faire des efforts pour recruter des chercheurs à temps plein, et le programme d'appel d'offre Maturation de l'UFR devrait être encouragé et, si possible, amplifié
- Il faut augmenter le nombre de doctorants, car même s'il a augmenté, il reste faible
- Il faut faire davantage de demandes de bourses ERC (European Research Council)
- Le site internet de l'IMRB pourrait être amélioré

Concernant les équipes de recherche, ils ont eu des commentaires à propos de 2 équipes :

- Equipe Louis/Filoché : la taille de l'équipe reste limitée. De plus, un problème administratif majeur lié à l'affiliation au CNRS n'était pas résolu. Par conséquent, l'option de rejoindre l'équipe de S. Lanone devrait rester ouverte
- Equipe Ollero/Foresti : il propose un changement de porteur, pour être plus en adéquation vis-à-vis du projet présenté par l'équipe

Suite à cette visite, le CNRS n'a pas autorisé la double affiliation CNRS/IMRB et Marcel Filoché à rester au sein de l'IMRB, l'équipe va donc devoir changer de porteur.

Concernant la recommandation pour l'équipe Ollero/Foresti, plusieurs réunions se sont tenues pour en discuter, mais cette recommandation n'a pas été suivie, le projet de cette équipe sera donc arrêté.

Il présente ensuite la nouvelle composition de l'Institut, avec le projet des 17 équipes, contre 14 équipes actuellement. ([Détails diapositive 14](#))

Il explique qu'aujourd'hui, Christophe Combadière et lui sont en phase de discussion avec les instituts thématiques de l'INSERM, et qu'ils les ont quasiment tous rencontrés. Des recommandations sont faites, mais globalement leurs avis sont positifs.

La prochaine étape sera donc l'évaluation HCERES.

Ils ont appris cette semaine l'identité du conseiller HCERES qui s'occupera de l'IMRB, il s'agit de Jacques Dutrieux, Immunologiste INSERM.

([Détails diapositive 16](#))

Le Doyen indique qu'il a assisté au Scientific Advisory Board, et qu'il a apprécié le fait que le comité a constaté des dysfonctionnements de structures ou de projets, car cela les aidera à avancer.

VIII.) Vie de l'établissement

- **UFR de Santé : Point travaux – information**

Rapporteur : Pierre Wolkenstein

Le Doyen conclut ce conseil avec l'habituel point travaux.

Il maintient que la réintégration de la Faculté débutera au 1^{er} septembre 2024. Les travaux s'achèveront aux alentours de septembre 2025.

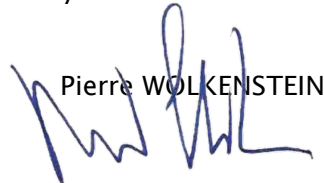
Une prolongation des modulaires a été demandée, sur ressources propres de la Faculté. Cela pour assurer le confort des usagers, pendant la réintégration dans le bâtiment de la faculté, qui sera échelonnée.

Ensuite, le Doyen évoque un point de vigilance sur les futures inaugurations qui auront lieu quasiment en même temps en 2025 : le Grand Paris, le Bâtiment de Recherche Biologique ainsi que le nouveau bâtiment de la Faculté. Tout ceci devra être minutieusement piloté.

Parallèlement à cela, il faudra trouver des voies de dégagements possibles, car les travaux n'augmentent pas la surface de la Faculté. Il va donc falloir chercher d'autres lieux pour combler ce déficit de place.

IX.) Questions diverses

Le Doyen de la Faculté de Santé



Pierre WOLKENSTEIN